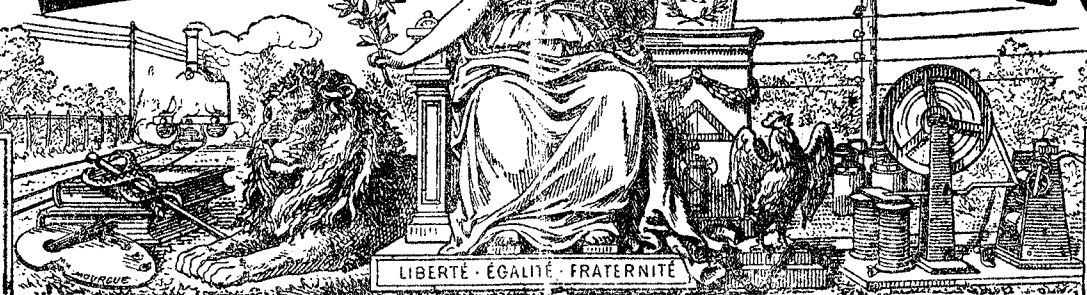


# LE TÉLÉGRAMME



ADMINISTRATION  
65, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 65  
LYON

RÉDACTION  
18, Quai de l'Hôpital, 18  
LYON

INSERTIONS  
Annonces ..... la ligne 1 fr.  
Réclames..... — 2 fr.  
Chronique locale — 4 fr.  
Elles sont reçues exclusivement :  
A LYON, à l'Agence de publicité V. FOURNIER, r. Confort, 14  
A PARIS, chez AUBOURG et Cie, place de la Bourse, 10

JOURNAL QUOTIDIEN, RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT  
Rédacteur en chef : FOREST-FLEURY

Abonnements..... 3 mois 6 mois 1 an  
Lyon et départements limitrophes 5 fr. 10 fr. 18 fr.  
Autres départements..... 6 fr. 12 fr. 22 fr.  
Étranger et Union postale..... port en sus.  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois.  
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

## ÉLECTIONS LÉGISLATIVES Du 26 Février 1882

COMITÉ DE L'ALLIANCE DES RÉPUBLICAINS RADICAUX  
DE LA PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION DU RHÔNE.

Candidat élu en réunion publique

### CARRIEZ

Conseiller général du canton d'Anse.

## A NOS LECTEURS

Nous donnons aujourd'hui notre premier supplément.

Nos lecteurs doivent exiger qu'il leur soit remis **gratuitement**. Comme nous l'avons annoncé, ce premier supplément est consacré au

## SALON LYONNAIS 1882

Nous entendons par SALON LYONNAIS une revue impartiale et absolument complète de toutes les œuvres exposées par les soins de la Société des Amis des Arts.

Nous avons projeté d'alterner le supplément consacré au Salon avec nos autres suppléments en préparation ; mais on nous a fait observer que, pour avoir tout son intérêt, notre revue complète devait paraître avant la fermeture du Salon.

Nous nous sommes rendus à cette juste raison, et nous avertissons le public que nos premiers suppléments seront tous consacrés à l'exposition.

Nos lecteurs comprendront facilement le mécanisme de nos suppléments. Ils n'auront qu'à les plier en quatre pour avoir une livraison dans le genre de celles qui se vendent dix centimes en librairie.

Si les acheteurs du *Télégramme* conservent ces suppléments et s'ils les font relier ou brocher, ils auront au bout de l'année 4 ou 5 beaux volumes, c'est-à-dire le commencement de la

## BIBLIOTHÈQUE DU TÉLÉGRAMME

## DIVISION

Le pays veut travailler en paix, et pour cela il lui faut la sécurité du lendemain. Le pays demande que MM. nos législateurs se décident à se mettre au travail et que les réformes promises arrivent enfin au jour.

Mais hélas la voix de la nation est impuissante ; c'est en vain que, par tous les moyens

en son pouvoir, elle fait connaître ses désirs et ses volontés, et cela parce qu'au-dessus des principes, au nom desquels elle demande des réformes et des améliorations, il y a des questions de personnalité.

On est pour le ministère debout ou pour le ministère tombé.

On est pour M. Gambetta et sa politique ou bien l'on est contre lui et contre ses fidèles.

Le groupement des députés a pour base des questions d'antipathies ou de sympathies, et nulle part on ne voit apparaître très distinctement le souci des intérêts du pays.

S'agit-il de nommer un vice-président à la Chambre, on ne se préoccupe pas de savoir si telle ou telle personnalité représente bien l'opinion du pays et peut avoir une influence heureuse dans la marche des affaires.

On songe à nommer un ami de M. Gambetta ou un adversaire résolu du scrutin de liste.

Cette division en amis ou en ennemis de M. Gambetta va s'accroître davantage en présence des projets de loi sur les mêmes sujets présentés en même temps par l'ancien et le nouveau cabinet.

Bonnes gens qui croyez que ces projets seront étudiés, modifiés et adoptés, avec l'unique préoccupation d'améliorer enfin votre condition sociale, détrompez-vous ; il ne s'agit que d'une bataille entre l'ancien et le nouveau ministère.

Et si, la bataille livrée, nous avons à compter les vaincus, nous n'irons pas au palais Bourbon, mais nous regarderons autour de nous et nous compterons tous ceux qui espéraient dans des réformes utiles, pratiques et immédiates.

FOREST-FLEURY.

## UNE SÉRIE DE DÉMENTIS

L'agence Havas a communiqué aux journaux la note suivante :  
Certains journaux racontent qu'une discussion assez vive aurait eu lieu, au dernier conseil des ministres, entre MM. de Freycinet et Léon Say, au sujet des dernières notes publiées par l'agence Havas et par le *Journal des Débats*.  
Ce récit est dénué de tout fondement.

Il n'a même pas été fait allusion à cet incident, dans lequel on a cru voir à tort l'indice d'une divergence entre les ministres.  
Il n'est pas vrai que M. le garde des sceaux ait offert sa démission à la suite d'objections qui auraient été faites à son projet de réforme judiciaire. Cela est tellement inexact, que M. Humbert n'a pas encore fait connaître à ses collègues les détails du projet de loi qu'il se propose de présenter à la Chambre.  
Il s'est borné à lire au conseil d'hier l'exposé des motifs de ce projet, et cet exposé, nous l'annonçons en mesure de l'affirmer, a rencontré une approbation unanime.  
Il n'est pas vrai non plus que M. le ministre du commerce songe à se retirer après la signature des traités de commerce.  
Enfin la nouvelle de la mort de M. Martel qui avait été donnée, dans les couloirs du Sénat, et qui, nous étant parvenue au moment de la mise en pages, n'avait pu être contrôlée à temps, se trouve aujourd'hui démentie. M. Martel est toujours à la campagne soigné par sa fille.

## DÉPÊCHES DE NUIT

(Fil télégraphique spécial.)

## NOUVELLES PARLEMENTAIRES

### M. GOBLET ET LA COMMISSION DE LA LOI MUNICIPALE

Nous avons donné hier, dans nos dernières nouvelles, le résumé de l'entrevue de M. Goblet, avec la commission de la loi municipale. Voici de plus amples détails à ce sujet :

M. Goblet, dans la commission municipale, a déclaré que le gouvernement considérerait comme un échec pour lui le refus de la disjonction. Il a ajouté d'ailleurs que la Chambre devait prendre garde de se faire accuser, — comme certaines personnes ne négligent pas de le faire et comme cela se fait déjà dans certains milieux, — de vouloir ajourner ou touterformer ou d'être incapable d'en faire aucune.

Du reste, en détachant et en faisant ces deux projets on ne portera aucune atteinte à l'élaboration de la loi organique générale municipale. Le gouvernement compte lui-même s'associer activement à cette élaboration ; il prépare une série d'articles ou d'amendements conçus dans le sens le plus libéral et qui aura donc un temps utile à la commission. Il n'y a donc aucun retard de ce chef.

MM. Lecherbonnier, Dubort et Follier ont fait observer que l'élection des maires par les conseils municipaux fera perdre 500 maires républicains, et ils ont proposé d'attendre au moins le prochain renouvellement des conseils municipaux. Ensuite pour opérer cette attribution on devrait attendre qu'une loi ait réglé les répartitions de police des maires dans les grandes villes.

M. Goblet a contesté que l'élection des maires par les conseils municipaux dût faire perdre 500 maires républicains. Il a dit, sans donner de chiffres précis, que des statistiques des préfets, il résultait que très peu de maires eussent été pris en dehors des désignations officielles des conseils municipaux.

On a fait observer que les conseils actuels avaient été élus sans recevoir le mandat de nommer leurs maires et qu'ils seraient nécessaire de renouveler au moins les conseils des chefs-lieux avant de leur conférer ce droit.

M. Goblet a répondu que le gouvernement n'avait pas examiné cette question et qu'il ne pouvait d'ailleurs que se conformer à la législation existante. Le conseil se bornera donc à la loi est votée à provoquer des élections partielles pour combler les vacances qui peuvent exister et compléter les conseils municipaux avant de les appeler à élire leurs maires.

Interrogé sur la question de savoir quel régime serait appliqué à la ville de Paris, M. Goblet a répondu que le projet du gouvernement n'avait pour but que de modifier la loi de 1876 et que le conseil des ministres ne s'était pas prononcé sur la situation qui serait faite à la ville de Paris. Il a ajouté que cette situation pourrait être réglée ultérieurement, soit par une loi spéciale, soit par la loi d'ensemble.

Après le départ de M. Goblet, la disposition qu'il demandait a été votée par 13 voix contre 5.

Le projet portant que tous les conseils municipaux, excepté Paris, auraient le droit de nommer leurs maires, a été ensuite voté.

M. Ribot y a fait ajouter une disposition additionnelle prescrivant que la loi serait exécutée dans les deux mois à partir de sa promulgation.

La suppression de l'adjonction des plus imposés a donné lieu à un court débat.

On s'est demandé s'il n'y avait pas lieu d'instituer une autre garantie. M. Bienvenu a demandé que le vote de certaines impositions extraordinaires fut précédé d'une enquête communale. Cet amendement a été repoussé.

On est convenu que le rapport contiendrait une réserve sur la tutelle administrative et la question de garantie.

M. Ribot a été nommé rapporteur.

### PROJET DE LOI PAUL BERT

La proposition de loi ayant pour objet la suppression des Facultés de théologie catholique, déposée par M. Paul Bert sur le bureau de la Chambre des députés, est ainsi conçue :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les Facultés de théologie catholique d'Aix, Bordeaux, Lyon, Paris, Rouen seront supprimées à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1882.

Art. 2. — Les professeurs titulaires et chargés de cours qui rempliraient les conditions de l'article 11, paragraphe 4 du décret du 9 novembre 1853, seront mis à la retraite par suppression d'emploi.

Art. 3. — Au montant de la retraite à laquelle ces fonctionnaires ont droit en raison de l'article précédent sera ajoutée la somme nécessaire pour que chaque professeur titulaire reçoive une pension annuelle qui ne soit pas inférieure à 4,000 fr., et chaque chargé de cours, une pension annuelle de 2,500 fr. Ceux de ces fonctionnaires qui n'auraient droit à aucune retraite recevront une allocation annuelle de 3,000 fr. pour les titulaires et 2,000 fr. pour les chargés de cours.

Art. 4. — Ces allocations pourront être diminuées

12 Feuilleton du *Télégramme* du 17 Février 1882.

LA

## BOURGEOISE PERVERTE

— Penser au spectacle, lui dit Julien, avec ces arbres noirs autour de soi et cette blanche pluie d'étoiles là-haut !

Les adieux se firent dans la gare. Ils furent affectueux, et il sembla à Julien qu'à l'invitation de Mme Plumet de revenir le regard de Mlle Sabine ajoutait une invitation muette.

Il balbutia quelques mots, serra les mains de son ami à lui faire mal, prit les mains de la vieille dame, effleura une main de Sabine, monta ému et troublé dans le wagon.

Depuis qu'il avait perdu sa mère, il n'avait vu personne. Il avait vécu seul, s'enfonçant de plus en plus dans ses théories, complétant pour lui-même cette religion de la femme née de son besoin d'idéal.

Cette simple journée, passée avec des êtres vivants, lui avait produit l'effet de la lumière sur un prisonnier qui la verrait tout à coup après avoir vécu des années dans les ténèbres. Depuis qu'il avait grandi la femme, qu'il en avait fait l'image sacrée du juste et du beau, il n'avait pas rencontré de femme ; et cette figure de jeune fille, avec son rayonnement de printemps, et ses cheveux blonds, la clarté de ses yeux, et de ses lèvres, lui était apparue comme une révélation.

Son rêve avait pris un corps, et, sans l'aimer, sans même penser à l'aimer, il avait éprouvé devant elle l'extase du fidèle devant l'idole. Les onze volants de la robe avaient disparu ; il aurait joint

les mains et il aurait prié. Quand donc referait-il le voyage — non — le pèlerinage de Sceaux ?

IV

Le mardi matin, Julien frappait à la porte de Sosthènes.

— Je viens te chercher pour déjeuner, dit-il. Tu vis à Paris en garçon, puisque ta mère et ta sœur sont à Sceaux. Je suis seul de mon côté ; rien ne nous empêche de nous voir tous les matins. Cela ne t'ennuie pas ? Il est bien entendu que tu me renverras quand je serai de trop.

— Je ne te renverrai pas, dit Sosthènes ; mais je te prévient que je te mènerai au spectacle.

— Il y a six mois que je n'y suis allé. Cela m'amusera !

Pendant toute la semaine, Julien devint l'ombre de Sosthènes. Il ne le quittait pas. Il avait pour lui des attentions, cherchant à table, par exemple, à deviner les choses qui lui plaisaient pour les demander, le forçant à prendre la meilleure place au théâtre, allant lui choisir des cigares au Grand-Hôtel.

— Vas-tu voir ta mère aujourd'hui ? lui demandait-il chaque jour en déjeunant.

— Ou bien ?

— Est-ce dimanche que tu retourneras à Sceaux ?

— Non ; dimanche je dine à Vincennes avec des camarades. J'irai à Sceaux lundi matin, de façon à pouvoir revenir le soir à l'Opéra.

— Dimanche à Vincennes, lundi à Sceaux ; je serai donc deux jours sans te voir ?

— Pourquoi deux jours ? Viens à Sceaux lundi ; tu pourrais même que ma mère t'ait invité ?

— Je ne serai pas indiscret ?

— Pas du tout !

— Tu crois que ce ne sera pas trop tôt ?

— Mais non. Il suffit que je t'aime pour que ma mère t'aime aussi.

— En ce cas j'accepte.

Dans la nuit du dimanche au lundi, il y eut une pluie d'orage. Julien, qui ne dormait pas, en entendant l'eau tomber sur le pavé, se disait : « Si ce temps-là continue, nous ne pourrions pas aller à Sceaux. » Ce fut une véritable joie pour lui de voir se lever le soleil. A huit heures il réveillait Sosthènes.

— Allons, debout, paresseux ! J'ai une voiture en bas.

Les jeunes gens se mirent gaiement en route. Rien de joli comme la verdure lavée par la pluie et essuyée par les premiers rayons. La nature a l'air de dire à ceux qui l'aiment qu'elle s'est parée pour eux.

Avant d'arriver à la grille de la villa, Julien s'arrêta. Il y avait dans les arbres un tintamarre de fauvettes qui semblaient lui souhaiter la bienvenue. Des moineaux s'ifflaient sur le pavé de la route ; et, pendant que Sosthènes sonnait, il vit au bord de la pelouse un grand lis ouvert.

« La chanson des fauvettes était pour le lis, se dit-il, et non pour moi. »

On ne les attendait pas. Au coup de cloche, M<sup>lle</sup> Sabine descendit le perron, ses cheveux serrés dans un petit bonnet de fil, en robe de chambre à rais gris et bleus, avec une bande de guipure qui formait une collette autour du cou et descendait jusqu'à ses pieds. Elle vit Julien qui regardait le lis.

— Vous aimez les lis ?

— Oui, répondit-il avec une profondeur d'accents qui étonna la jeune fille.

— Pour leur royauté ?

— Non, pour leur blancheur.

Julien laissait voir une émotion au moins bizarre pour un homme qui descend de wagon et vient demander à déjeuner à ses amis. Sabine le regarda. De haute taille, correctement vêtu de couleurs sombres, Julien offrait le visage typique des Lyonnais ; une grosse tête reposant sur des épaules car-

rées, le front large, le nez droit, les yeux d'un brun clair. Les cheveux, d'un châtain très foncé, épais, coupés courts, dessinaient les cinq pointes sur le front. La barbe, plus claire, complète, allongait le masque et en complétait l'expression sévère, pensive, d'une immobilité un peu triste. Un sourire dans ces visages à la grâce d'une chose imprévue, et, lorsque le regard accompagnait le jeu des lèvres qui s'entreouvrent, on croirait qu'il laisse tomber un rayon de bonheur ou de bonté. Têtes d'hommes puissantes, mais d'une puissance mêlée de devoir et de résignation.

La résignation domine chez le travailleur, mais elle se trouve à tous les étages sans jamais impliquer l'affaiblissement. « J'accepte la destinée, je ne plie pas sous elle. »

Julien, en se sentant regardé par Sabine, eut un mouvement de confusion dans lequel brilla ce sourire de la bouche et des yeux.

Alors la jeune fille s'aperçut qu'il était jeune et vit ce qu'elle avait déjà vu le dimanche précédent, l'impression très vive produite par elle sur l'ami de son frère.

Rien de banal dans cet impression. Elle sentait que de l'homme qu'elle avait devant elle la vérité seule pouvait sortir.

Julien ne ressemblait pas aux autres jeunes gens qu'elle avait rencontrés.

Il lui imposait ; mais en même temps elle voyait qu'il était intimidé par elle et elle ne s'en effrayait pas, elle était plutôt attirée.

Sosthènes était allé trouver sa mère. Sabine montra le jardin à Julien.

— Vous aimez les fleurs ? lui demanda-t-il pour dire quelque chose.

TONY RÉVILLON.

(A suivre).

ou même supprimées si les personnes qui en jouissent entrent en possession d'autres fonctions publiques.

Art. 5. — La somme nécessaire pour faire face aux dépenses stipulées par les articles précédents, sera inscrite au chapitre 7 du budget de l'instruction publique, sous la rubrique : indemnité aux anciens professeurs des Facultés de théologie catholique.

COMMISSION DU PROJET BARODET

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Barodet, pour le dépouillement des programmes électoraux, est composée de sept membres favorables et de deux contraires à la proposition. Il manque le résultat de deux bureaux.

UN POÈTE INTERPELLANT

Dans la réunion tenue par l'extrême-gauche, les députés de ce groupe ont décidé, par 18 voix contre 7, de questionner M. de Freycinet sur l'expulsion de Lawroff.

SÉNAT

Séance du 16 février.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

M. le président fait l'éloge funèbre de M. de Kerjéru. M. Clautie lit son rapport sur une proposition relative aux heures de travail dans les manufactures et conclut au rejet de la proposition.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 février 1882

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPOTEAUX, VICE-PRÉSIDENT

M. Humbert, ministre de la justice, dépose son projet de réforme judiciaire. M. Ferry dépose un projet restituant aux recteurs d'académie les nominations des instituteurs.

NOUVELLES POLITIQUES

UN DIPLOMATE A L'ÉLYSÉE

Le Président de la République a reçu M. Sanchez, ministre de l'instruction publique de Guatemala, qui lui a remis les lettres d'accréditation auprès du gouvernement de la République française en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en mission spéciale.

FABIENNE

Quant à laisser rien paraître de l'amour profond qui remplissait son cœur, il se l'interdisait jusqu'au moment où il se jugerait digne de Fabienne, c'est-à-dire où il serait parvenu d'un emploi de professeur ou d'instituteur.

III

Trois mois à attendre quand on a déjà attendu plus de deux ans en silence, c'était peu de chose pour Justin qui redoublait de zèle dans ses travaux de scribe mercenaire et d'adeur dans ses études de futur instructeur de la jeunesse!

COMMISSION DU 2 DÉCEMBRE

La commission générale instituée par décret du 14 février pour faire le classement définitif des demandes introduites par les victimes du 2 décembre et de la loi de sûreté générale, se compose du ministre de l'intérieur, président, du sous-secrétaire d'Etat, de MM. Victor Hugo, Scholcher, Massé, Elzéar Pin, sénateurs; Madier-Montjan, Nadaud, Greppo, Dethou, députés.

INTERDICTION DE SOUSCRIPTIONS

Le gouvernement vient de donner des ordres formels, au préfet de police et aux préfets des départements pour faire rigoureusement interdire, sur tout le territoire, les listes de souscriptions en faveur des révolutionnaires étrangers.

LE SECRET DU VOYAGE DE M. GAMBETTA

Un personnage officiel, en rapport avec un membre du corps diplomatique, a affirmé à ce dernier que le voyage que M. Gambetta accomplissait en ce moment en Italie, était concerté avec M. de Freycinet dès le moment de son arrivée à la présidence du conseil, et que le président de la République connaissait également le but de l'excursion de l'ex-ministre.

M. TIRMAN RESTE A ALGER

M. Tirman a retiré sa démission de gouverneur général de l'Algérie, qu'il avait cru devoir donner après la chute du ministère précédent.

ÉTRANGER

Londres, 16 février.

Les partisans de M. Parnell se sont réunis afin de discuter l'introduction de la clôture dans le règlement. Des démarches sont déjà faites pour que dans les prochaines élections générales il y ait des candidats du parti irlandais dans trente circonscriptions en outre de celles déjà représentées par lui.

Rome, 14 février, soir.

La Chambre des députés, après un long débat, a accepté le scrutin secret. L'ensemble du projet de loi, relatif au scrutin de liste, a été voté par 200 voix contre 53; mais on ne croit pas que le Sénat l'adopte.

Saint-Petersbourg, 13 février,

9 h. 17 soir.

On télégraphie de Moscou que le fils d'un colonel et le fils d'un général ont été arrêtés pendant qu'ils étaient en train d'organiser un complot contre le czar, complot dont l'exécution devait avoir lieu à l'époque du couronnement.

Constantinople, 16 février.

M. Orenwell, commandant du stationnaire anglais Wrenai, son lieutenant, M. Selby, et le consul anglais, chassaient lundi dans les environs d'Atarkia, sur les côtes de la mer Marmara, lorsqu'ils furent attaqués par une troupe de bergers albanais.

Washington, 15 février.

La Chambre des représentants a adopté une résolution demandant des explications sur les dangers que courent en Perse les missionnaires américains.

Elle veut s'éclaircir sur la question de savoir s'il ne serait pas utile d'établir des rapports diplomatiques avec la Perse.

Vienne, 15 février.

On annonce officiellement qu'une division partie de Mostar et de Névesigné, a fait des opérations sur le plateau de Zimé.

On a donné l'ordre de fortifier Zimichans, Koula, Baehlievica et Prievorac.

Des bandes d'insurgés sont rassemblées à Zagorje, Ulock, Borck, Susienica et Planna. Il se confirme qu'elles se livrent à des actes de brigandage dans les localités du voisinage.

Les principales communications entre les garnisons sont maintenant assurées par les troupes. Les insurgés ont vainement essayé, le 12, de s'approcher de Groben et de Ledezine.

Trieste, 16 février.

Une bande de Crivosiens ont livré deux fois l'assaut à la ville de Perasto, dans le but de forcer la garnison à accepter le combat.

PROCES ZOLA

L'auteur de l'Assommoir avait eu l'idée de donner un pendant à ce roman, et d'opposer le tableau de la vie bourgeoise à la peinture, — vraie ou fautive, selon nous, — qu'il avait faite des mœurs ouvrières, écrivit Pot-Bouille.

M. Zola a raconté comment il cherchait le nom de ses héros. Il fouilla dans le Dictionnaire de province principalement, l'imagination ayant ses limites et les Turcapiens se faisant, à la longue, aussi rares que les Childesbrand. Celui de M. D... y — pas de réclamation — lui vint tout d'un coup à l'esprit, et il l'avait ingénument tenu dans le Pot-Bouille.

Il y avait quelques jours à peine que le roman paraissait en feuilleton, qu'ami M. D... y — pas de réclamation, n'est-ce pas? — fut averti du dommage que subissait son nom patronymique. Jamais cet honorable avocat n'avait eu si belle occasion de se faire connaître. Le procès qu'il allait faire lui vaudrait, en quinze jours, une célébrité que les causes qu'il avait plaidées n'avaient pu lui conquérir en vingt ans.

Le procès s'est jugé hier. Il y a longtemps qu'il avait été tranché devant l'opinion. M. Zola et plusieurs de nos confrères avaient traité la question sous toutes ses faces, et il n'y avait qu'une voix dans la presse et le public. Du moment que le demandeur reconnaissait chez M. Zola l'absence de toute intention malveillante, la cause était entendue. Il est absolument impossible de tracer une limite quelconque à l'emploi des noms patronymiques, et si M. D... y — j'ai juré de ne pas le nommer — obtenait gain de cause, il n'y aurait pas de raison pour que les innombrables Duval, les milliers de Leblond, les myriades de Martin qui sont inscrits sur l'Almanach du commerce, ne fissent pas des procès analogues.

Ces considérations de simple bon sens n'ont pas arrêté le tribunal de première instance. Il a rendu un jugement qui interdit à Zola de se servir plus longtemps du nom qu'il compromettrait, et le jugement est accompagné de considérations que M. de Broc envierait. M. D... y — silence et mystère — doit évidemment se réjouir, après les avoir lus, de n'avoir obtenu l'insertion du jugement que dans une seule feuille.

« Attendu, dit ce jugement mémorable, « que le demandeur est d'autant mieux fondé à invoquer le principe sus-énoncé que, d'après une lettre insérée au journal le Gaulois, du 30 janvier 1882, Zola avait pris le nom de ses personnages dans les milieux où ils vivent afin de compléter par la réalité des noms la réalité des phénomènes; « que bien que Zola déclare qu'il n'entend faire aucune allusion au demandeur dont il aurait ignoré même l'existence, le lecteur peut être amené à établir un rapprochement entre D... y — avocat à la Cour d'appel de Paris et le personnage nommé D... y, qualité de conseiller à la Cour d'appel de Paris... »

Voici M. D... y — j'ai bien envie de le nommer — joliment vengé. Le tribunal qui lui donne satisfaction en ordonnant à Zola de changer son nom, constate grandement qu'en permettant d'être tenté de le confondre avec les personnages — extrêmement sels — du roman.

Je n'ai pas de motif d'en vouloir à M. D... y, et c'est par un certain égoïsme que je continue à taire son nom. Mais si Zola y a un mauvais caractère, je sais bien ce que je fais en publiant ce jugement, avec ses considérations, dans tous les journaux de Paris! (La Justice).

LA RESPONSABILITÉ DES PATRONS

Dès le début de cette législature, l'honorable M. Martin Nadaud, toujours soucieux des intérêts de la classe ouvrière, a présenté une proposition de loi sur les accidents de fabrique, basée sur ce principe que l'ouvrier victime d'un accident aura droit à une indemnité, à moins que le patron n'établisse qu'il ait été commis une faute ou une imprudence.

C'est le renversement du système adopté en matière de preuve, par le Code civil.

Un autre membre de la Chambre, M. Peulevey, a demandé, de son côté, la création d'une « caisse des accidents du travail », destinée à secourir les ouvriers blessés.

Il a posé en principe, et nul ne viendra le contredire, que « la société qui profite du travail accompli doit, dans la mesure du possible, alléger les souffrances et les misères qui sont le résultat du fonctionnement même de l'ordre social. »

Une proposition a été déposée, le 11 de ce mois, par M. Félix Faure, député du Havre. Pendant son passage au département du commerce et des colonies, où il remplissait les hautes fonctions de sous-secrétaire d'Etat, M. Félix Faure, d'accord avec M. Maurice Rouvier, a recherché les moyens de régler législativement, d'une manière aussi satisfaisante que possible, la question si délicate et si complexe de la responsabilité des accidents de fabrique.

Il a persévéré dans son projet après la démission du cabinet, et la proposition qu'il a présentée est précédée d'un exposé des motifs très développé et très intéressant.

Elle a un double objet; elle est relative à la responsabilité proprement dite, et elle tend, dans une seconde partie, à créer une caisse d'assurances chargée de garantir les chefs d'entreprises industrielles, agricoles et commerciales contre les risques de la responsabilité en matière d'accidents.

Nous n'entrerons pas aujourd'hui dans l'examen détaillé de ces divers articles; nous nous bornerons à faire ressortir l'esprit dans lequel elle est conçue.

L'honorable M. Félix Faure commence par exposer que la proposition de M. Martin Nadaud et celle de M. Peulevey ne suppriment pas l'action judiciaire; qu'elles maintiennent l'obligation de recourir à ces procès où l'ouvrier et le patron s'efforcent l'un et l'autre de rejeter sur l'adversaire la responsabilité de l'accident; que, dès lors, elles paraissent devoir augmenter, loin de le diminuer, l'antagonisme du capital et du travail.

Et, ajoute-t-il, les instances se poursuivent généralement dans des conditions particulièrement immorales.

Très-souvent, le patron contracte avec des sociétés particulières une assurance qui le couvre des condamnations dont il pourrait être frappé si un accident survenait dans son usine; mais la Compagnie d'assurances se réserve le droit d'intervenir au procès, et sa tactique consiste à ralentir l'action de la justice, à traîner l'ouvrier blessé ou ses représentants de juridiction en juridiction, jusqu'à ce que, de guerre lasse, la victime transige pour une indemnité dérisoire.

En outre, comme il n'a point personnellement les moyens de lutter contre les Compagnies, l'ouvrier est forcé de s'adresser à des agents d'affaires, et la rémunération que ceux-ci réclament absorbe en partie l'indemnité allouée.

La situation retracée par M. Félix Faure est exacte: nous l'avons entendu présenter au congrès ouvrier de Marseille avec des exemples navrants.

L'on conçoit, par suite, que des hommes politiques, connaissant les ouvriers, vivant au milieu d'eux, se préoccupent d'apporter un remède et demandent au pouvoir législatif de substituer aux lenteurs et aux incertitudes d'une action judiciaire une règle fixe et d'une application facile. C'est sous l'empire de ces sentiments que l'auteur de la proposition met toujours à la charge du patron la réparation du dommage souffert par l'ouvrier, en déterminant, d'ailleurs, exactement les limites de sa responsabilité: l'ouvrier n'a plus à attendre de la décision d'un tribunal le bénéfice de dommages-intérêts qui peuvent parfois monter à une somme considérable, mais il est certain d'obtenir l'indemnité fixée par la loi.

Cette indemnité sera-t-elle suffisamment élevée devant les diverses hypothèses qu'il est nécessaire de prévoir? C'est un point que nous examinerons ultérieurement.

Nous nous contenterons d'exprimer aujourd'hui l'opinion que le projet de M. Félix Faure, par le soin avec lequel il a été élaboré, par les aperçus qu'il renferme, mérite une étude attentive de la part du législateur.

RESTITUEZ, ST-PÈRE!

On a parlé, sans préciser rien, des rapports de l'Union générale avec la Cour romaine. Voici les renseignements, puisés à bonne source, que nous adressons à ce sujet à nos correspondants particuliers.

L'Union générale, hautement patronnée et solennellement bénie par Léon XIII, avait promis d'attribuer, cette année, au duc de Saint-Pierre, une somme de tant pour cent prélevée sur ses bénéfices. Cette somme fixe, pour 1881 à cent mille francs, a été offerte dans les premiers jours de janvier au Saint-Père par M. Bon-toux et de Good, consul de Hollande, à Rome, qui ont reçu, à cette occasion, le grand cordon de l'ordre de Saint-Grégoire.

Le pape était, en outre, possesseur d'un nombre considérable d'actions de l'Union générale. Ces valeurs ont été vendues par lui au cours de 2,600.

Les relations entre l'Union générale et le Vatican étaient si étroites, qu'elles excluaient toute concurrence.

réuni toutes leurs jeunes filles, au nombre de quarante, au fond d'un grenier dont ils avaient masqué l'entrée avec des piles de fagots, on leur recommandant de ne faire aucun bruit et en leur donnant des vivres pour un mois.

La grand-mère de Fabienne, vieille paysanne de soixante-dix ans, qui se souvenait des deux invasions de 1814 et 1815 et avait une admiration fanatique pour la beauté de sa petite-fille, fut encore plus effrayée que les autres en se voyant seule à protéger cette enfant. Elle venait d'aller demander aux jeunes filles de C... si elles consentaient à l'admettre dans leur refuge lorsqu'un oncle de Fabienne, qui était chef de gare à une station voisine, alarmé aussi des périls que pouvait courir sa nièce, vint proposer à celle-ci de se réfugier avec lui et sa tante à Paris.

L'administration du chemin de fer de l'Est, en raison de l'imminence de la prise de possession du reste de la ligne par les Prussiens et du blocus de la capitale, rappelait tout son personnel; l'oncle, qui n'avait pas d'enfant, pouvait emmener sa nièce avec lui en la faisant passer pour sa fille. Celle-ci hésitait, voulait consulter; — Il faut te décider tout de suite, lui dit-il, et être prête à venir avec moi dans cinq minutes, le dernier train va passer dans une heure et aussitôt on fera sauter le tunnel de Nanteuil pour couper les communications. » La grand-mère, exaltée par l'inquiétude, et les voisins qui survinrent se joignirent au brave homme pour pousser Fabienne à prendre un parti vers lequel son cœur l'entraînait déjà. Elle embrassa la bonne vieille et, quelques heures après, elle était à Paris, logée à la gare avec son oncle et sa tante.

JULIEN LEMER,

A suivre.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 16 février, 11 h. soir.

On télégraphie de Rome que le pape vient d'adresser aux évêques d'Italie une lettre signalant les dangers de l'Eglise, les difficultés de sa situation qui vient de s'augmenter par le Congrès de la Libre-Pensée.

Il conjure tous les pasteurs des âmes de s'élever contre un pareil état des choses, de développer les œuvres laïques, de protester pour l'indépendance du Saint-Siège, de multiplier la presse catholique, de former le clergé à hauteur des événements qui se jugent.

Le général Billot a donné des ordres, pour que les hommes de la classe 1876, qui se trouvent en Algérie et en Tunisie, rentrent en France.

MM. Bontoux et Fedher ont été remis en liberté, sous caution, à quatre heures et demie du soir.

Il est question de laisser le général Wolff au septième corps ; le général Galliffet irait au quatrième, et le général Cornat remplacerait M. Galliffet à Tours. Les généraux Lefebvre et Borel ne seraient pas remplacés.

Le mouvement du personnel des finances paraîtra après le mouvement administratif, plusieurs préfets, sous-préfets, étant désignés pour des trésoreries générales ou des recettes particulières.

ANGERS. — Le Conseil municipal envoie une délégation inviter M. Grévy à visiter Angers, lors de son voyage en Bretagne.

CHICAGO, 15 février. — A la suite de la faillite d'une grande maison de commission, il y a eu une panique à la Bourse ; le marché des grains a été particulièrement agité ; forte baisse sur le blé.

NEW-YORK, 15 février. — Il y a une grande émotion à la Bourse ; on craint plusieurs faillites de maisons de cotons et de grains dans l'Ouest et le Midi.

SPECTACLES DU 17 FÉVRIER

Grand-Théâtre. — A 7 h. 1/2. Le Prophète. Théâtre des Célestins. — A 7 h. Le Petit Jacques. Théâtre Bellecour. — Représentations de Mlle Sarah Bernhardt. — A 7 heures 1/2. La Princesse Georges. — Le 5<sup>e</sup> acte d'Hernani. — Bureau de location ouvert de 8 heures du matin à 5 heures du soir. Théâtre Delille. — Tous les soirs à 8 heures, spectacle varié. Ménagerie Bidet (Cours du Midi, côté Rhône). — Tous les soirs, représentation à 8 heures. — Dimanches et jeudis, représentations à 3 heures. Théâtre des Frères Grégoire. — (Cours du Midi, côté Rhône). — Tous les soirs, représentation à 8 heures. Dimanches et jeudis, représentations à 3 heures. Scala-Bouffes. — Tous les soirs, représentation variée. Folies-Bergère. — Tous les soirs, séance de patinage. Kiosque de Bellecour. — Musique militaire de 2 à 3 heures.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 16 février, 10 heures 30 du matin. Un tourbillon secondaire existait, hier matin, au sud de l'océan Atlantique, il s'est avancé rapidement vers le sud-est et a atteint nos régions dans la soirée. Le thermomètre a baissé de 7 mm. de 10 h. du matin à 8 h. du soir, tandis que la vent du sud atteignait une vitesse de 17 minutes par seconde ; puis il est tombé quelques heures qui ont donné 2 mm. d'eau. Dès le début de la pluie, le vent a tourné brusquement à l'ouest et une hausse barométrique rapide a commencé. Cette hausse atteint actuellement 9 mm. ; d'ailleurs, le vent a rallié le nord et souffle avec une vitesse moyenne de 10 m. Le tourbillon secondaire paraît donc avoir gagné le golfe de Gènes. Temps variable. Assez beau.

Vu et approuvé : Le Directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

Le Gérant responsable :

FOREST-FLEURY.

Imprimerie du Télégramme, place de la Charité, 10.

Volcans audacieux

Dans le courant de la nuit du 14 au 15 février, des maîtres inconnus se sont introduits chez la dame Benoîte Therria, domestique, demeurant au n. 8, de la rue Bossuet.

Ils ont soustrait un porte-monnaie en cuir contenant 0,75 centimes et une bague en or d'une valeur de 25 francs. La dame Therria dormait profondément et n'a entendu aucun bruit.

Le commissaire de police du quartier de Saint-Pothin, M. Arnaud, a été prévenu. Une enquête est ouverte.

Feux de cheminées

Hier, vers 6 heures du soir, un feu de cheminée a pris naissance chez M. Charvériat, au numéro 35 de la place Bellecour.

M. Cotsson père, lieutenant des pompiers, et ses deux fils, époucaux, ont promptement éteint ce commencement d'incendie qui a été sans conséquences.

Il n'y a pas de dégâts. On attribue ce feu à un vice de construction de la cheminée.

Le même jour un feu de cheminée a pris naissance dans les bureaux du journal le Lyon-Republicain, 34, rue Ferrandière.

Les employés l'ont éteint très promptement. Il n'y a pas de dégâts.

Au numéro 131 de la rue Lafayette, un feu de cheminée s'est déclaré hier, à sept heures du soir, chez M. Boniface.

Ce dernier l'a éteint à l'aide de quelques seaux d'eau. On n'a pas d'accident à déplorer.

Les dégâts sont insignifiants. Il sera vérifié s'il y a défaut de ramonage.

Touristes lyonnais. — Ordre de service de dimanche, 19 février 1882.

Première matinée d'une demi-journée. Réunion quai de l'Archevêché, devant le Palais de Justice.

Départ à midi et demi précis. La fanfare y assistera. Itinéraire : Quais de la Rive droite, jusqu'à Saint-Rambert, pont de l'Île-Barbe, Caluire, Grépieux.

Arrêt de 3/4 d'heure à Grépieux, Saint-Clair et Lyon, on rompra place des Terreaux.

Société de la Pensée libre (4<sup>e</sup> arrondissement). Nous portons à la connaissance des citoyens et citoyennes, qui désirent faire partie de la Société, de se faire inscrire au siège social tous les jours, de 5 heures à 9 heures du soir, et à Veize, chez le citoyen Perrin, rue de la Pyramide, 78, les lundis, mercredi et vendredi, de 7 heures à 10 heures du soir.

Roanne. — Les deux réunions que les délégués ouvriers ont eues avec les patrons n'ont pas abouti à une entente, et la situation est toujours la même à Roanne.

L'accord n'a pu se faire, ni sur le tarif des salaires, ni sur la question du rouleur métrique dont les ouvriers réclament l'emploi et dont les patrons ne voudraient absolument pas se servir.

On a prétendu, bien à tort, que ce qui concerne les salaires, les délégués ouvriers réclamaient simplement l'acceptation par les patrons du règlement de l'usine Découlette Rémy et fils, de Roanne, sauf quelques modifications de détail, pour les ateliers où on fait des articles spéciaux.

La proposition n'a pas été faite aux patrons par les délégués.

Une grande conférence publique a eu lieu lundi soir à Roanne, salle de Venise. Plus de 3.000 auditeurs étaient venus entendre l'exposé de l'entrevue que les délégués ouvriers avaient eue avec les patrons.

Le rapporteur a fait connaître à l'assemblée le résultat négatif de cette entrevue. « Les ouvriers, a-t-il dit, ont déjà fait des concessions sur les prix qu'ils réclamaient, mais les patrons n'en ont fait aucune. »

« Les ouvriers insisteront sur leur droit à l'insuffisance qu'on leur a faite, avec le concours fraternel des autres travailleurs. »

Le secrétaire de la réunion a donné lecture d'un manifeste adressé par le comité central de la grève à tous les travailleurs de France, leur demandant leurs secours pour soutenir la lutte.

Dans un discours chaleureusement applaudi, le citoyen Allemand, délégué du comité ouvrier de Paris, dit que le concours de la France ouvrière ne manquera pas aux prolétaires roannais pour leur aider à résister, et il fit, dans ce sens, un chaleureux appel aux ouvriers français.

Il dit, en terminant, que pour arriver à l'émancipation et, dans le cas présent, pour résister aux onze proscriptions capitalistes que l'opinion publique est unanime à réclamer, il faut entre tous les ouvriers de la fraternité et de la solidarité.

La séance est ensuite levée dans le plus grand ordre. A la dernière heure, le bruit court que les patrons vont accepter le rouleur métrique et faire aussi quelques concessions.

Espérons le.

Saint-Marcelin. — Le sieur Henri Giron, âgé de 52 ans, boucher à Marigny, s'amusa à faire le café à midi.

Samuel de son côté, vers 3 heures du soir, se mit à en faire en fraude, une vache entière, et l'avait déposée dans une chambre de la maison n. 5, située sur la place de la Liberté.

La police, qui avait eu vent de la chose, se rendit les employés de l'octroi.

Une surveillance fut établie. Lundi matin, vers 10 heures, Giron arrivait à son entrepôt, les employés se présentèrent à lui, accompagnés de M. le commissaire de police.

Les employés dressèrent procès-verbal pour la fraude. Le commissaire de police, ayant reconnu que cette viande était impropre à la consommation et même nuisible à la santé, fit immédiatement appeler M. Dorly, vétérinaire, lequel, après un examen attentif, déclara que cette viande était malsaine et très nuisible à la santé.

Or, la bête, lorsqu'elle avait été abattue, était atteinte d'une maladie mortelle.

En conséquence, M. le commissaire de police a saisi les 150 kilos de viande et les a fait enfouir. Procès-verbal a été encore dressé contre Giron.

Nous espérons que cette leçon lui profitera, et qu'elle servira d'exemple à ceux qui seraient dans l'intention de l'imiter.

Un terrible accident de chasse vient de jeter le deuil dans une famille.

M. Ripert, cultivateur, s'était, il y a quelque temps, grièvement blessé à la jambe en commettant une grande imprudence.

Se trouvant à chasser sur les environs de sa campagne et voulant chasser son chien, il le frappa de son fusil chargé. La violence du coup fut telle que l'arme éclata en se brisant et on trouva l'infortuné baigné dans son sang.

Le malade a été long, douloureux.

La sentence du médecin a été vaine. M. Ripert a succombé à son mal.

Le tous les barbiers dignes, Ripert était bien le plus grand, le plus vaillant.

Il fallait le voir, son rasoir à la main, s'agiter dans sa boutique toujours pleine, le samedi surtout, jour du marché, se multipliant de la voix et du geste, agréant l'un égal sourire les trois sous du paysan et la petite pièce blanche du Monsieur. Malin et diable avec tout cela, il aurait pu l'être.

Il faisait bon s'adresser à lui pour une fine partie de chasse.

Chez lui le Nemrod était doublé du gourmet.

Saint-Etienne. — La séance du Conseil municipal a été occupée tout entière par la déposition d'un grand nombre de vœux, parmi lesquels nous remarquons celui de M. Gondard, concernant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la suppression du volontariat et la réduction du service militaire à trois ans.

On nous annonce que la ligne de Firminy des tramways à vapeur sera livrée au public vers le 22 février.

Un nommé Servanton, demeurant rue Benoît, s'est suicidé aujourd'hui, en se tirant un coup de pistolet dans la bouche. Le malheureux était atteint d'aliénation mentale. Il a été transporté à l'Hospice dans un état désespéré.

MARSEILLE. — Notre correspondant marseillais nous écrit ce qui suit : On annonce que Mme veuve Prat, de la maison N. 11, rue de la Compagnie, qui possédait également une succursale à Lyon, et enoz qui descendait d'habitude le P. Bidon, lorsqu'il venait prêcher le Carême à Marseille, vient de partir pour Paris en toute hâte.

L'espoir de rattraper les six cents mille francs qu'elle avait déposés à la caisse de l'Union Générale est l'unique cause de ce départ précipité.

L'abbé Guial, recteur de la paroisse Saint-Joseph, perd cinquante mille et l'abbé Loche quatre-vingt mille francs.

D'autres, plus prudents, se contentent d'être battus et font semblant de faire contre mauvaise fortune bon cœur.

N'empêche pas que notre bourgeoisie cléricale est fortement atteinte par la débâcle Bontoux, et si j'en crois les bruits qui circulent avec persistance, nous assisterons dans ces jours à une demande en séparation faite par le mari contre sa femme.

Ce procès sera un joli scandale, car les deux époux apparurent tous deux à ce qu'on est convenu d'appeler le casse dirigeant, sans doute parce qu'elle n'a jamais su se conduire.

Qu'elle se marie principalement à la femme, c'est d'avoir à son bras, et contre son gré, confié une somme importante à l'Union Générale. On assure que le mari se fera un plaisir de ne pas être étranger à ce mariage.

Il faut s'attendre à de piquantes révélations à l'audience.

TRIBUNAUX

Jean-Baptiste Beaugitte, est un fameux démenageur !

Le sieur Lamarelle le pria un jour de lui aider à déménager, et Beaugitte ne fut pas en peine de le faire.

Après dessert, les deux amis, ayant largement fêté le dieu des ivrognes, et Lamarelle s'endormit bientôt dans une douce quiétude.

Tranquillité fatale ! Pendant le sommeil de son ami, Beaugitte démenagea en lui volant ses boîtes, « toutes neuves », dit le plaignant.

On le retrouva quelques jours après en état de vagabondage.

Le tribunal lui inflige deux mois de prison.

Les dévaliseurs d'hôtels

On se rappelle qu'en novembre et décembre 1881, de nombreux vols furent commis à l'hôtel Collet et à l'hôtel Bellecour.

A l'hôtel Collet notamment, le 6 décembre, le sieur Crozet fut volé d'une montre avec sa chaîne en or et de bijoux de théâtre ; le 8, la demoiselle Porel voyait, pendant la nuit, disparaître ses boucles d'oreilles et ses bracelets.

A l'hôtel Bellecour, du 27 novembre au 3 décembre, 150 francs furent soustraits à différents voyageurs. Le sieur Thibaud était dépouillé de sa montre en or et de son portefeuille.

Les époux Barbano, employés à l'hôtel Collet, furent un instant soupçonnés d'être les auteurs de ces vols qui dénotaient une audace rare.

Ils furent arrêtés tout d'abord, puis relâchés, ayant déposé leur innocence.

Ces vols continuèrent toujours ! M. Albert P. fit entendre qu'il possédait la clef à la porte de sa chambre pendant son absence, le voleur inconnu enlevait tout ce qui lui tombait sous la main.

L'auteur de tous ces méfaits n'était autre que le nommé Charles-Auguste Milon, âgé de 24 ans, se disant artiste dramatique.

Avec le produit de ses vols, il menait joyeuse vie, et dépensait largement des fonds avec une beauté facile qui le croyait riche ; de reste, il se disait fils de famille et dans l'aisance.

Lorsque Milon fut découvert comme l'auteur des larges impôts, cette fille fut un instant compromise, mais elle fut relâchée.

Aujourd'hui, Milon comparait devant le tribunal avec le nommé Jean-Pierre Parel, soupçonné d'être son complice.

Mais on reconnaît que Parel s'est contenté de vivre à l'œil pendant un certain temps à l'hôtel Collet et à l'hôtel de la Loire.

Sa complicité dans ces vols n'ayant pas été démontrée, il n'a été condamné qu'à 4 mois de prison pour escroquerie.

Milon est condamné à deux ans de la même peine.

BOURSE DE PARIS

du 16 février 1882

Table of stock prices for Paris, including columns for Cloture d'hier, Valeurs, and Dernier cours d'aujourd'hui.

BOURSE DE LYON

du 16 février 1882

Table of stock prices for Lyon, including columns for Actions and Obligations.

M. J. R. à Bourg. — Nous ne pouvons vous renseigner que verbalement sur cette personne.

M. F. C., à Lyon. — Oui. La chose est officielle ; le Crédit de France vient d'informer les syndicatiers de la Banque romaine qu'il mettrait en paiement un premier acompte de 15 fr. par action sur 250 francs versés.

M. D. M., à Grenoble. — Non, vous êtes garanti par l'Etat.

M. R. S. à Romans. — Faites bien vos calculs et vous verrez que vos valeurs sont escomptées au taux de 12 ou 15 0/0!!!

TRIBUNE DU TRAVAIL

Chambre syndicale des Tisseurs. 23 bis, rue Vieille-Vienne. — L'administration rappelle aux séries que : 1<sup>o</sup> Toute proposition de révision ou modification aux statuts, signée de 40 syndicatiers, sera reçue au siège de la société jusqu'au 22 février inclus ; 2<sup>o</sup> Les syndicatiers sont invités à se mettre au jour de leurs contributions, jusqu'à fin décembre 1881 ; les bureaux de séries sont priés de faire la nécessaire en vue d'activer ces versements ; 3<sup>o</sup> L'administration a décidé que la perception des dixièmes échu sera effectuée au domicile des trésoriers durant la deuxième quinzaine de février.

Ces communications sont faites dans le but de clôturer les comptes de fin d'année et faciliter le travail de l'administration pour l'envoi des circulaires et des lettres d'invitation à l'Assemblée générale.

Chambre syndicale des ouvrières lyonnaises. — Nous rappelons aux patrons ainsi qu'aux ouvrières, que le bureau des offres et demandes d'emplois est ouvert tous les jours, de 1 h. à 4 h., rue Guasclain, 123, au 1<sup>er</sup>. On demande de suite des apprenties dévouées, des ouvrières ourissières, des ouvrières préparées et des apprenties pour la chausserie.

Les peintres en voitures sont convoqués pour samedi, 18 courant, chez M. Simon, cafetier, rue Ste-Elisabeth, angle de la rue de Chartres, à 7 heures du soir.

Pour la commission, LUZY, (dit Trompette) et EMILE.

Tannerie et corroirie lyonnaise. — Tous les ouvriers tanneurs et corroyeurs de Villeurbanne et des environs sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le lundi 20 courant, à 4 heures 1/2 du soir, café Côté, place la Martrie.

Syndicat des ouvriers mécaniciens et similaires. — Nous rappelons à nos collègues l'engagement pris dimanche par la corporation réunie de continuer à verser le dixième de la journée.

Nous vous répétons donc : ce sont des actes que l'on attend. La guerre continue aussi vigoureusement que le premier jour.

Mépris quelques renégats, esprits faibles dont le courage n'est pas à la hauteur des besoins, tous se conduisent bien et dignement.

Evoons donc en fait ce que nous sommes en paroles ; soutenez fermement les hommes courageux, qui défendent les intérêts de tous, en ne rentrant pas chez MM. Chevaller et Grenier, avant la signature du règlement.

Citoyens, maintenez la caisse au niveau de la situation. Nous comptons sur l'esprit de solidarité qui nous fera vaincre assurément. Le Syndicat.

Parti ouvrier français. — Agglomération lyonnaises. — Les groupes adhèrent au parti ouvrier, sont invités à se rendre samedi prochain 18 courant, à 8 heures du soir, salle Rucchiard, boulevard de la Croix-Rousses, 133, entrée rue Duverdi.

Ordre du jour : 1<sup>o</sup> Audition du citoyen Malon, délégué du Comité national. 2<sup>o</sup> Pour le Comité fédéral : Un des secrétaires, Camille LAMER.

N. B. — Les citoyens qui n'auraient pas de lettres, en trouvant la porte.

Passementerie. — La Chambre syndicale invite ses adhérents à assister à une réunion générale et privée, qui aura lieu samedi soir 18 courant, à 8 heures, chez M. Célière, rue Ste-Elisabeth, 108.

Ordre du jour : 1<sup>o</sup> Rapports sur les travaux faits dans le 2<sup>e</sup> semestre ; 2<sup>o</sup> Discussion sur la Prudhomme. Le Secrétaire, PARADIS.

Chambre syndicale des ouvriers corroiers. — Ouvriers corroiers, la chambre syndicale convoque toute la corporation à une réunion privée qui aura lieu dimanche 19 février, à deux heures du soir, au siège social, grande-rue de la Guillotière, 135.

ORDRE DU JOUR : 1<sup>o</sup> Election de la commission exécutive. 2<sup>o</sup> La présence de tous les ouvriers de la corporation est de rigueur. Ceux qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres, en trouvant un café restaurateur, s'adresser à la Chambre syndicale. Pour la Chambre syndicale : Le Secrétaire : J. CLÉMENT.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 16 février, 10 h. 20 soir.

Table of stock prices for Boulevard, including columns for Cloture d'hier, Valeurs, and Dernier cours d'aujourd'hui.

**OCCASION EXCEPTIONNELLE**

**A LOUER** le local de la Pharmacie **Bertrand**, 12, RUE CONFORT, qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, 55. — Prix de la location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, **1,700 f.** 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, installation du gaz, compteur et divers agencements.  
On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, entre autres : le seul véritable **Sirope Ernest Pagliano**, seul et unique successeur de Jérôme Pagliano, les **Pilules de Morison**, le **Tamarin Erba**, les **Pastilles indiennes du Docteur Wilson**.

**BANQUE GÉNÉRALE DE LYON**

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10  
AGENCES :  
à Paris, à Grenoble et au Puy  
SOCIÉTÉ ANONYME  
Au capital de **3,250,000 fr.**  
REÇOIT LES  
**DÉPÔTS D'ARGENT**  
AUX CONDITIONS SUIVANTES :  
A vue . . . . . **3 0/0**  
A 6 mois . . . . . **4 1/2 0/0**  
A 1 an et au-dessus . . . . . **5 0/0**  
Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres. Caisse de report. Escompte.

**Eaux-Bonnes** Eau minérale naturelle.

Vieux rhumes, asthme et toutes affections tenaces, gorge, bronches rebelles à tout autre remède. — Dépôt : toutes les pharmacies. — Vente annuelle un million de bouteilles. — Demander brochure gratis, à gérant, à Eaux-Bonnes (B.-Pyrenées).

**MAISON D'ACCOUCHEMENT**

TENUE PAR  
**M<sup>me</sup> Veuve YVERNAT**  
3, rue Vieil-Remversé (Saint-Georges), angle de la rue du Dojenné, Lyon  
Pension pour les Dames enceintes  
Chambre, indépendantes, Soins intelligents et discrétion  
Consultations. — Prix modérés  
Connait l'Allemand.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'abonner à la

**GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE**

Journal paraissant tous les dimanches, et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc. On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue de la Bourse, 14.  
Prix : 8 francs par an.

Pour prévenir Paralyse, Hydrocèpe et Attaque d'Apoplexie

**PILULES BRITANNIQUES**

Du Docteur **ANDERSON**  
Ces Pilules sont purgatives, apéritives, anti-bilieuses, anti-glaireuses et fondantes, le meilleur régime pour combattre la constipation, n'exigent aucun régime. — Elles se vendent par boîtes de 2, 3 et 5 fr. Les demander dans toutes les Pharmacies.  
DEPOT GENERAL  
Ph. Ch. **BAVEREL**, pl. du Pont, 10  
Envoi par la Poste

Demandez dans toutes les Pharmacies

**CRÈME PECTORALE**

**BAVEREL**  
Pour guérir toutes les maladies des voies respiratoires  
TELLES QUE : Rhumes, Toux d'irritation, Coqueluche, Asthme nerveux ou chronique, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Laryngites chroniques, Phtisie pulmonaire commençaute, Bronchite aiguë et la Grippe.  
Prix : 2 fr. le flacon

DEPOT GÉNÉRAL, 10, place du Pont (Lyon-Guillotière)

**ON DEMANDE** un intéressé avec apport de 30,000 fr., pour une affaire réalisant immédiatement un joli bénéfice. — Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2698.

**AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER**

SUCCURSALE  
**S-ETIENNE**  
6, rue Sainte Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS  
14, Rue Confort, 14, Lyon

SUCCURSALE  
**GRENOBLE**  
Passage Teissière

LES ANNONCES ET RÉCLAMES DES JOURNAUX CI-DESSOUS SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT A L'AGENCE

**LYON :** Progrès — Salut Public — Télégramme — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon Républicain — Nouvelliste — Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Eclair — Moniteur des Soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo Vinicole — Lyon Horticole — Gazette Agricole — Monde Agricole — Journal de Médecine Vétérinaire et de Zootechnie — Construction Lyonnaise.

**Saint-Etienne :** Mémorial de la Loire, — Moniteur de la Loire, — Journal de Saint-Etienne, — le Petit Stéphanois.  
**Roanne :** Avenir roannais.  
**Grenoble :** Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. — Petit Dauphinois.  
**Vienne :** Journal de Vienne.  
**Bourgoin :** Indicateur.  
**Allevard :** Gazette d'Allevard.

**Mâcon :** Journal de Saône-et-Loire.  
**Chalon-sur-Saône :** Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire.  
**Tournus :** Journal de Tournus.  
**Bourg :** Journal de l'Ain. — Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain.  
**Trévoux :** Journal.  
**Nantua :** Abeille.

SONT REÇUES AUX MÊMES BUREAUX LES ANNONCES POUR TOUS LES JOURNAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS  
Agent exclusif des principaux journaux Suisses, pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

**LIQUEURS**

Aux Parfums **Alpins**  
ADMISES A LA BUQUETTE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'amer **Cordial** à apéritif plus hygiénique  
BASE DE THÉ

**LA CHATELAINE**

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE DESSERT

Ces 3 liqueurs, récompensées aux Expositions de Clermont-Ferrand et Tours, sont, sans contredit, les plus saluaires en cette saison. — Immense succès.

Les demandes dans les principaux établissements et buffets des gares.

BIARD, fab. à Francheville (Rh.)

**M<sup>lle</sup> CHEVALLIER**

Sage-Femme de 1<sup>re</sup> Classe  
tient des Pensionnaires, 31, rue de l'Arbre-Sec, au premier  
**LYON**

**PASTILLES INDIENNES**

Du Docteur **WILSON**  
Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phtisie et les affections du larynx. Dépôt général : pharmacie **LÉON BERTRAND**, 12, rue Confort, Lyon, et pharmacie **SAINT-POTHIN**, rue Bugeaud, 21, à Lyon.  
Pharmacie moderne à St-Etienne ; Pharmacie **CHÂTEROUSE**, place Grenette, à Grenoble. — Détail dans toutes les pharmacies.

**MAISON MAZOYER**

B. MAZOYER, J.-B. BALME et C<sup>ie</sup>  
**LYON.** — 33, rue Centrale, 33. — **LYON**  
Maison à Paris  
Grand choix d'Objets artistiques, Bijoux, Fantaisies, Objets de piété en tous genres

**FABRIQUE D'ENCRE A COPIER**

Encre Végétale Noire et de Couleurs  
**ROUBACK & C<sup>ie</sup>**  
Fournisseurs de réseaux de chemins de fer, postes et télégraphes de Suisse  
**LYON, 253, Avenue de Saxe, LYON**

**VICES DU SANG**

L'acreté du sang est le germe de presque toutes les maladies. En effet, lorsque le sang qui circule dans le corps tout entier pour porter à chaque partie la nourriture nécessaire, est infecté de quelque impureté, l'acte important dont il est chargé ne peut s'effectuer dans des conditions normales ; c'est alors la maladie et non la vie et la santé, qu'il charrie à travers l'organisme. C'est principalement au printemps, sous l'influence de la chaleur renaissante et de cette sève qui fermente dans la nature entière, que l'acreté du sang se manifeste le plus visiblement, soit par des signes extérieurs, soit par des désordres internes ; aussi est-ce le moment où l'on songe de préférence à faire usage de dépuratifs, mais cette acreté subsiste en toute saison, aussi est-il toujours à propos d'y remédier. De toutes les préparations destinées à neutraliser et à éliminer les virus qui corrompent le sang, la

plus efficace, la plus agréable à prendre, celle dont les effets sont les plus prompts et les plus durables, c'est incontestablement le **VIN DÉPURATIF** de la **Grande Pharmacie Saint-Antoine** ; il entraîne et expulse les virus morbifiques, chasse la bile, rafraîchit le sang, purifie les humeurs et répand dans tout l'organisme la vigueur et le bien-être. Les douleurs rhumatismales ou autres, les dartres, l'eczéma, et en général toutes les maladies de la peau, sont guéries par l'emploi de ce vin merveilleux.

Une installation toute spéciale, des appareils entièrement nouveaux, dans lesquels les plantes dépuratives les mieux choisies sont traitées par la vapeur jusqu'à complet épuisement, sont pour le public la garantie d'un produit absolument supérieur, dont aucune préparation ne saurait approcher.

Afin d'éviter les contrefaçons qui seraient nuisibles à la santé, le demander toujours sous son véritable nom ou l'aller chercher où il se fabrique :  
**A LA GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE, 3, RUE DUBOIS & RUE MERCIÈRE, 24**  
Plus de CENT CINQUANTE MILLE Bouteilles sont vendues annuellement

**AVIS**

La Société **Les Laiteries du Rhône**, voulant éviter toute équivoque, a l'honneur d'informer MM. les consommateurs que le beurre extra-fin, genre Isigny, ainsi que les beurres de table, sont comme tous les produits garantis par elle, revêtus de sa marque.  
Il n'y a pas jusqu'aux œufs frais qui ne portent sur la coquille l'estampille : **LAITIÈRES DU RHÔNE**

**Habitants des Campagnes!**

Si vous voulez savoir de quoi s'occupent les Sénateurs et Députés que vous envoyez aux Chambres, Si vous voulez vous tenir au courant de toutes les nouvelles et du progrès agricole, Si vous aimez la lecture des feuilletons, romans, voyages, découvertes, etc., etc., abonnez-vous au

**MONDE AGRICOLE**

Journal de propagande conservatrice dans les campagnes, qui paraît tous les Dimanches  
Bureaux à **LYON, place Bellecour, 22**  
Un an, 5 fr. — Six mois, 3 fr.  
C'est le meilleur marché et le plus complet des journaux du même genre  
On le trouve chez tous les marchands de journaux  
Un numéro : 10 Centimes

**M<sup>me</sup> STÉPHANIE** Avenir par les cartes et les lignes de la main, 1, rue des Capucins, au 2<sup>e</sup>

**MAISON D'ACCOUCHEMENT**

39<sup>e</sup> Année  
tenue par **M<sup>me</sup> PARADIS**, Sage-Femme de 1<sup>re</sup> classe de la Faculté de Médecine de Paris, reçoit des pensionnaires, place les enfants  
**M<sup>me</sup> PARADIS** reçoit tous les jours, de 1 à 5 heures, Dames malades, stériles ou enceintes qui désirent la consulter.  
**22, 24, rue Bellecordière, Lyon**

**A TOUT LE MONDE J'ENVOIE GRATIS**

l'indication d'une formule infailible pour guérir les écoulements récents, ainsi que ceux réputés incurables, fussent-ils vieux de 30 ans. **EYMIN**, à Vienne (Isère).

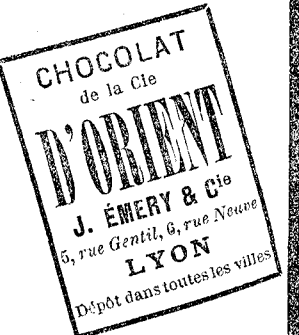
**TRAMWAYS ET OMNIBUS DE LYON**

**AFFICHAGE DANS LES DIVERSES VOITURES**

Bureaux et Echoppes de la Compagnie

S'ADRESSER POUR TRAITER

A l'Agence de Publicité **V. FOURNIER**, rue Confort, 14  
**LYON**



**GUÉRISON** radicale et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les **Capsules-Quet**. — Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. — **Injection-Quet**, hygiénique, préservatrice, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.  
S'adresser à Lyon à la pharmacie **PH. QUET**, r. de la Préfecture, 5.